

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-16 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
DEMANDE DE SUBVENTIONS – REVISION DE LA CHARTE 2013

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu la charte du Pays éditée en 2003 pour une durée de 10 ans,

Vu que la charte est labellisée « Agenda 21 » depuis 3 ans,

Vu le premier travail d'évaluation engagé en 2012 permettant de mettre en évidence les points forts et points faibles des 10 années d'action en configuration « Pays »

Considérant qu'en 2013, ce travail de révision concertée doit aboutir à la rédaction d'une nouvelle Charte proposant un projet pour le territoire à l'Horizon 2025,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération, soit 34 702 € TTC.
- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessous :

Poste	Dépenses		Origine du financement	Recettes	
	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération		Montants en € HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Animation globale de la concertation : estimé à environ 0,04 ETP par chargé de mission Pays arrondi à 100 jours au total sur l'année	23000	69%	Conseil général	18 350	55%
Rédaction de la Charte 2013	3 450	10%	DREAL	5 000	15%
Déplacements	2 000	6%			
Supports de	1 500	5%			

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2013

communication					
Séminaires et Assises	2 500	7%			
Edition de la Charte Horizon 2025	900	3%			
Total des dépenses de fonctionnement	33 350	100%	Total des subv. publiques		70%
			Autofinancement	10 000	30%
Total des dépenses d'investissement	0		Total des autres financements	10 000	30%
Coût total du projet	33 350	100%	Montant total des recettes	33 350	100%
Total général HT	33 350	100%	Total général HT	33 350	100%
Total général TTC	34 702		Total général TTC	34 702	

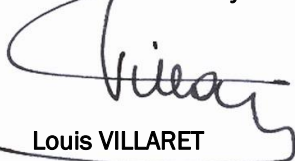
✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2013